

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 24 août 2021. La tenue de cette séance découle de l'ajournement de la séance ordinaire du 13 juillet 2021.

Étaient présents à cette réunion et s'étant identifiés individuellement :

M ^{me}	Marie-Noëlle Bhérer	Représentante de Saint-Prime
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, et Steeve Gagnon, directeur général adjoint, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-228

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant le point suivant :

7.3 Contribution financière – Relais Saint-André, coop de solidarité.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-229

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2021

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2021 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n^{os} 1 à 16 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-230

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	65,00 \$
Ardoises architecture inc.	2 414,48
Baillargeon, Yanick	540,90
Les Évaluations Cévimec-BTF inc.	1 623,65
CLD Domaine-du-Roy	12 617,55
ESRI Canada ltée	9 387,72
Fédération québécoise des municipalités	655,55
Fonds des biens et services	29,67
Fortin, Annie	579,45
Gagné, Mario	553,02
Gagnon, Hélène	42,33
Gagnon, Maude	158,28
Gibbons, Luc	23,40
Golf des cèdres	200,00
Garma impression inc.	2 032,76
Laboratoires Chez-Nous inc.	174,25
Laplante, Noémie	352,85
Laprise environnement	73,58
Leclerc, Francis	776,36
Mégaburo inc.	643,56
Pulsar informatique inc.	1 092,28
Brassard Buro inc.	393,01
Resto & Salon de thé emporte-moi	269,04
Serrurier Larouche	14,66
Simard, Nadia	5 870,62
Tell-Tech communication inc.	27,31
Tremblay, Jérémy	300,94
Ville de Roberval	3 418,50
Visa Desjardins	221,63
Vision Informatik inc.	1 042,37
Total fonds MRC	<u>45 594,72 \$</u>
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean	<u>3 614,35 \$</u>
Total fonds TNO	<u>3 614,35 \$</u>
MRC du Domaine-du-Roy	5 235,44 \$
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	200,00
Produits Shell Canada	305,81
Total fonds villégiature	<u>5 741,25 \$</u>

9077-0173 Québec inc.	10 255,06 \$
Total fonds TPI	10 255,06 \$
Total des fonds	65 205,38 \$

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-231

Sujet : Approbation du règlement n° 21-18 – Municipalité de Lac-Bouchette

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 21-18 de la Municipalité de Lac-Bouchette modifiant le plan d'urbanisme n° 18-15 de manière à agrandir une aire sous affectation de villégiature à même une aire sous affectation agroforestière en bordure du lac des Commissaires.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-232

Sujet : Approbation du règlement n° 21-19 – Municipalité de Lac-Bouchette

Il est proposé par Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 21-19 de la Municipalité de Lac-Bouchette modifiant le règlement de zonage n° 18-16 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme n° 18-15 modifié par le règlement n° 21-18 et à apporter certaines modifications.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-233

Sujet : Approbation du règlement n° 2021-003 – Municipalité de Sainte-Hedwidge

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2021-003 de la Municipalité de Sainte-Hedwidge ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme n° 2018-002 de manière à agrandir une affectation de villégiature à même une affectation agroforestière dans le secteur du lac aux Épervières et à créer une nouvelle aire sous affectation de villégiature près du 6^e Rang.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-234

Sujet : Approbation du règlement n° 2021-004 – Municipalité de Sainte-Hedwidge

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2021-004 de la Municipalité de Sainte-Hedwidge ayant pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2018-003 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme (règlement n° 2018-002) modifié par le règlement n° 2021-003 et à apporter diverses modifications.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-235

Sujet : Approbation de la résolution n° 12-0721-16 (PPCMOI) – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la résolution n° 12-0721-16 (PPCMOI) de la Ville de Saint-Félicien ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation d'un projet particulier au 1154, rue Saint-Paul, relatif à l'implantation d'une industrie manufacturière de textiles, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 139-CV, le tout, en conformité au règlement n° 18-951.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-236

Sujet : Approbation du règlement n° 2021-20 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2021-20 de la Ville de Roberval ayant pour objet de modifier le règlement de zonage (n° 2018-09) de manière à ajouter des dispositions particulières pour la zone résidentielle 39R (rue des Marguerites) et à créer la nouvelle zone de villégiature 7V (Domaine des Bernaches) et son cadre normatif.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-237

Sujet : Décompte progressif n° 2 – Aménagement de voies cyclables/Projet 4C Saint-Gédéon

Attendu les travaux d'aménagement amorcés d'une nouvelle section de piste cyclable à Saint-Gédéon, dont le contrat a été octroyé par la résolution n° 2021-090;

Attendu que le surveillant de chantier, Mageco LMG, a remis le décompte progressif n° 2 dans lequel Excavation G. Larouche inc. demande un paiement de 434 926,77 \$, taxes incluses, et ce, pour les travaux prévus dans les documents de soumission;

Attendu que ce montant, qui inclut une retenue de 10 %, correspond à l'avancement réel des travaux en date du 19 août 2021, tel qu'approuvé par Mageco LMG;

Attendu que ce montant inclut également une retenue spéciale de 50 000 \$ pour les passerelles sur pieux à platelage de bois;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement à Mageco LMG du montant demandé selon le décompte progressif n° 2, soit une somme de 434 926,77 \$, taxes incluses, correspondant à l'avancement réel des travaux, et ce, en date du 19 août 2021.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-238

Sujet : Demande de consultation lors de la réfection d'ouvrage d'art par le ministère des Transports du Québec à proximité de la véloroute des Bleuets

Attendu que depuis le 1^{er} avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme municipalité régionale de comté mandataire pour la Véloroute des Bleuets;

Attendu que depuis sa création, les infrastructures de la Véloroute des Bleuets sont en constante évolution afin d'améliorer la sécurité des usagers;

Attendu qu'en novembre 2018, les membres du comité intermunicipal de la Véloroute des Bleuets ont adopté le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 qui vise à assurer la sécurité des usagers et la pérennité des infrastructures;

Attendu que la véloroute des Bleuets est localisée en grande partie à proximité de la route 169 appartenant au ministère des Transports du Québec;

Attendu que l'objectif de la Véloroute des Bleuets est d'éliminer complètement toutes les bandes cyclables en accotement de la route 169;

Attendu que la réalisation d'un grand nombre de projets de bonification est dépendante de la réfection d'ouvrage d'art existant;

Attendu que par le passé, la MRC mandataire de la Véloroute des Bleuets a été informée tardivement au sujet de réfection d'ouvrage d'art du ministère des Transports compromettant ainsi les aménagements cyclables projetés;

Attendu que la configuration des ouvrages d'art du ministère des Transports est réalisée pour une longue période;

Attendu que les ouvrages d'art ont été ciblés par la MRC mandataire et sont présentés de façon non limitative en annexe de la présente résolution;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que le ministère des Transports du Québec consulte systématiquement la MRC mandataire de la Véloroute des Bleuets durant les étapes d'avant-projet et qu'une copie de cette résolution soit ajoutée au dossier de chacun des ouvrages d'art ciblés en annexe de la présente résolution.

Annexe

MRC Maria-Chapdelaine				
Numéro	Type de structure	Obstacle	Route	Coordonnées
P06664	Pont	Rivière Ticouapé	Rte 169-Avenue du Rocher	
-	Ponceau	Cours d'eau Boucharde	Rte 169-Avenue du Rocher	48.851605, -72.499181
-	Ponceau	Cours d'eau Bussière-Girard	Rte 169-Avenue du Rocher	48.863306, -72.483647
P16764	Ponceau	Branche no 17	Rte 169-Avenue du Rocher	48.868342, -72.473603
-	Ponceau	inconnu	Rte 169-Avenue du Rocher	48.877849, -72.453503
P06661	Pont	Rivière Mistassibi	Rte 169-Boulevard St-Michel	
P06662	Pont	Rivière Mistassibi	Rte 169-Boulevard st-Michel	
P15388	Ponceau en béton armé	Cours d'eau Bolduc	Rte 169-Rue Edouard Niquet	
-	Ponceau	inconnu	Rte 169-Route Maria-Chapdelaine	48.737420, -71.895091
P06689	Pont	Rivière Péribonka	Chemin de l'Île-du-Repos	
P06690	Pont	Rivière Péribonka	Chemin de l'Île-du-Repos	
MRC Lac-Saint-Jean-Est				
Numéro	Type de structure	Obstacle	Route	Coordonnées
P03698	Pont	Rivière aux Chicots	Rte 169-Avenue du Pont Nord	
P13936	Pont	Rivière aux Harts	Rte 169-Avenue du Pont Nord	
P03697	Pont	Rivière Mistook	Rte 169-Avenue du Pont Nord	
P03706	Pont	Rivière Métabethchouan	Rte 169-Rue Hébert	
P03707	Pont	Rivière Belle-Rivière	Rte 170-Rue du Pont	
MRC Domaine-du-Roy				
Numéro	Type de structure	Obstacle	Route	Coordonnées
P06708	Pont	Rivière Ouatouchouaniche	Boulevard St-Joseph	

Point n° 7.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-239

Sujet : Appui Ville de Saguenay – Démarche de désignation des inondations de juillet 1996 au Saguenay comme événement historique

Attendu l'importance des inondations au Saguenay en 1996 pour le territoire de la Ville de Saguenay, autant à l'échelle humaine qu'en ce qui concerne les normes de construction, de surveillance des barrages ainsi que l'aménagement du territoire des zones inondables;

Attendu que l'événement des inondations de juillet 1996 au Saguenay a marqué les mémoires à l'échelle locale, nationale et internationale;

Attendu qu'une démarche d'identification des *inondations de juillet 1996 au Saguenay* comme événement historique en cours sur le territoire de la Ville de Saguenay, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (VS-CE-2021-220);

Attendu l'invitation de la Ville de Saguenay à appuyer une démarche de désignation des inondations de juillet 1996 au Saguenay à titre d'événement historique auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Larocque, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers de soutenir la démarche de la Ville de Saguenay dont l'objectif est de déposer une demande visant la désignation des inondations de juillet 1996 au Saguenay comme événement historique par la ministre de la Culture et des Communications du Québec.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-240

Sujet : Renouvellement – Entente de partenariat/Conseil des arts et des lettres du Québec

Attendu l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Saguenay–Lac-Saint-Jean intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le Conseil des arts et des lettres du Québec visant à stimuler la création artistique et littéraire, à contribuer au développement artistique ainsi qu'à l'essor et à la diffusion des artistes et à encourager les organismes artistiques;

Attendu que l'entente se termine en 2021;

Attendu que la nouvelle entente proposée est d'une durée de trois ans, et que les objectifs généraux et spécifiques sont les mêmes que ceux de l'entente précédente;

Attendu que l'ensemble des partenaires ont signifié leur intérêt à signer la nouvelle entente;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer la nouvelle Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Saguenay–Lac-Saint-Jean intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le Conseil des arts et des lettres du Québec, et ce, d'une durée de trois ans.

Que la participation de la MRC soit réduite à 7 500 \$ annuellement.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-241

Sujet : Contribution financière – Relais Saint-André, coop de solidarité

Attendu le projet de remplacement des réservoirs d'essence au Relais Saint-André, coop de solidarité;

Attendu l'importance de ce service de proximité pour la communauté et les opérations forestières réalisées par la MRC du Domaine-du-Roy dans le bloc des terres publiques intramunicipales (TPI) de Saint-André–Lac-Bouchette;

Attendu que le coût du projet s'élève à 205 399 \$, qu'il est financé par diverses sources pour une somme de 166 752 \$;

Attendu que la Municipalité de Saint-André souhaite obtenir une aide financière de 38 646 \$ de la MRC du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière d'une somme de 38 646 \$ au Relais Saint-André, coop de solidarité, et ce, en raison de l'importance de maintenir ce service de proximité pour la Municipalité de Saint-André.

Que l'aide financière provienne du surplus accumulé du fonds TPI.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-242

Sujet : Décompte progressif n° 2 – Agrandissement et réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy

Attendu les travaux d'agrandissement et de réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy dont le contrat a été octroyé en vertu de la résolution n° 2021-187;

Attendu que l'entrepreneur a remis le décompte progressif n° 2 dans lequel il demande un paiement de 83 976,38 \$, taxes incluses, pour les travaux prévus dans les documents de soumission;

Attendu que ce montant, qui inclut une retenue de 10 %, correspond à l'avancement réel des travaux en date du 5 août 2021, tel qu'approuvé par Ardoises architecture inc.;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement, selon le décompte progressif n° 2, d'une somme de 83 976,38 \$ taxes incluses à Constructions Unibec inc., et ce, selon la recommandation d'Ardoises architecture inc.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-243

Sujet : Directives de changement – Agrandissement et réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy

Attendu les travaux d'agrandissement et de réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy dont le contrat a été octroyé en vertu de la résolution n° 2021-187;

Attendu que certains travaux imprévus entraînent des coûts supplémentaires de l'ordre de 82 044,79 \$ avant taxes;

Attendu la recommandation de la firme Ardoises architecture et de la firme d'ingénierie WSP pour l'approbation de l'ordre de changement n° 1;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre de changement n° 1, et ce, d'une somme de 82 044,79 \$ avant taxes.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-244

Sujet : Protocole d'entente – Aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales

Attendu la demande d'aide financière déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales pour le projet d'agrandissement et de réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que le 22 juin 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé que le projet d'agrandissement et de réaménagement des locaux est admissible à une aide financière de 1 624 740 \$;

Attendu le protocole d'entente à signer relatif à l'octroi de l'aide financière à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet, M. Yanick Baillargeon, à signer le protocole d'entente à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relativement à l'octroi d'une aide financière de l'ordre de 1 624 740 \$ dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales pour le projet d'agrandissement et de réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 10.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-245

Sujet : Équipements réseautiques – Agrandissement et réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy

Attendu les travaux d'agrandissement et de réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy dont le contrat a été octroyé en vertu de la résolution n° 2021-187;

Attendu que les équipements réseautiques doivent être installés afin de desservir l'ensemble du bâtiment de deux étages;

Attendu la soumission de Vision Informatik d'une somme de 11 305,50 \$ plus taxes, pour la fourniture d'un commutateur et de quatre points d'accès sans fil;

Attendu que ces coûts étaient prévus dans le montage financier du projet;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérier, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer à Vision Informatik inc., le contrat de fourniture d'un commutateur et de quatre points d'accès sans fil, et ce, pour une somme de 11 305,50 \$ plus taxes.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-246

Sujet : Mandat – Réfection du pont H042-010/Lac de la Fourche

Attendu la demande d'aide financière de la MRC du Domaine-du-Roy pour la réfection du pont H042-010 situé au lac de la Fourche, déposée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de l'appel de projets pour la restauration de traverses de cours d'eau;

Attendu que le projet a été retenu par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Attendu que la MRC a procédé à un appel d'offres pour la réfection du pont H042-010;

Attendu la réception de deux soumissions en réponse à l'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux;

Attendu que Foresco Holding inc. a soumis la plus basse proposition conforme, d'une somme de 49 500 \$ plus les taxes;

Attendu que la part de la MRC du Domaine-du-Roy dans ce projet est estimée à 5 000 \$, plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Michel Simard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un mandat à Foresco Holding inc. pour la réfection du pont H042-010 situé au lac de la Fourche, et ce, pour une somme de 49 500 \$ plus taxes.

Que la part de la MRC du Domaine-du-Roy dans le projet soit assumée à même le surplus accumulé du fonds de la villégiature.

Point n° 15.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-247

Sujet : Contribution financière – Projets de restauration des traverses de cours d'eau/Zec de la Lièvre

Attendu que la zec de la Lièvre a déposé quatre projets dans le cadre du programme pour la restauration des traverses de cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la restauration des traverses de cours d'eau, lesquels ont été acceptés;

Attendu que le coût total des quatre projets est estimé à un montant de 133 858 \$ plus taxes, auquel sont ajoutés les honoraires professionnels de 12 985 \$ plus taxes;

Attendu que la zec de la Lièvre sollicite de la MRC du Domaine-du-Roy une aide financière de 12 093,80 \$;

Attendu qu'en octobre 2020, le conseil avait adopté la résolution n° 2020-237 afin d'attribuer une somme de 7 037,77 \$ à la zec de la Lièvre pour la réalisation d'un des quatre projets déposés, soit celui du km L28, reporté en 2021;

Attendu que la demande de la zec de la Lièvre vise donc une majoration de 5 956 \$ de l'aide financière consentie pour la réalisation des travaux;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à la zec de la Lièvre une somme totale de 12 093,80 \$ pour la réalisation des quatre projets acceptés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du programme de restauration des traverses de cours d'eau.

Que ce montant est financé à même le surplus accumulé du fonds de la villégiature.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-248

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

Yanick Baillargeon
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général